

1840

Ferdinand Berthier

**LES
SOURDS-MUETS
AVANT ET DEPUIS
L'ABBÉ DE L'ÉPÉE**

Domaine public

Éditions du Fox

LES SOURDS-MUETS, AVANT ET DEPUIS L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

*His sunt additae orchestrarum loquacissimae manus,
linguosi digiti, silentium clamosum, exposito tacita,
quam musa Polymnia reperisse narratur : ostendes
homines posse et sine oris affatu suum velle declarare.*

Cassiodore, lib, IV, cap. 51.

À Messieurs les Membres de la Société des Sciences morales,
des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Messieurs,

Vous proposez, pour sujet d'un prix offert par un anonyme, la question suivante :

Rechercher quelle fut, dans les temps antérieurs à l'abbé de l'Épée la condition sociale des sourds-muets, et quels furent les moyens mis en usage pour leur éducation. — Déduire de ces deux séries de recherches une juste appréciation du mérite de cet homme célèbre, en le considérant sous le double rapport de bienfaiteur de l'humanité et de fondateur d'une institution nouvelle

Tout en désirant, rendre hommage à la mémoire d'un des plus illustres enfants de la ville de Versailles, vous avez voulu cependant, ajoutez-vous, vous soustraire aux lieux-communs et à l'exagération qui accompagnent d'ordinaire un panégyrique. Aussi avez-vous fait de l'abbé de l'Épée, non pas l'objet principal des recherches que vous demandez, mais seulement le terme auquel

elles doivent aboutir. Il s'agit donc d'abord de déterminer, par les données historiques, la mesure d'amélioration qu'a éprouvée la condition morale et sociale des sourds-muets par le fait de l'institution moderne, et, ensuite, de faire avec impartialité la part de gloire et de reconnaissance qui revient à la France, et à l'abbé de l'Épée en particulier, en jugeant, les pièces à la main, le débat auquel ont donné lieu les prétentions, bien ou mal fondées, élevées par d'autres nations ou par d'autres hommes.

Grâces vous soient rendues, Messieurs ! Il appartenait à une société savante de Seine-et-Oise de payer ce tribut d'admiration à la mémoire *d'un des plus illustres enfants de la ville de Versailles*, du saint Vincent de Paul des sourds-muets, de celui à qui tout un peuple de malheureux a dû son émancipation intellectuelle.

Grâces vous soient rendues ! Vous allez fournir à plus d'une âme vouée au culte de l'humanité une occasion d'étancher cette soif ardente qui la dévore, en offrant à la triste position de cette classe exceptionnelle de nouveaux sujets de consolation, et des motifs plus puissants encore, s'il est possible, d'espérances !

Trop faible organe des sourds-muets, je viens, Messieurs, vous apporter leurs actions de grâces. Ah ! si c'était au talent seul que dût être réservée la palme, homme incomplet, je ne tenterais pas la fortune du combat, et je m'éloignerais d'une lice qui n'est peut-être pas ouverte à mes pareils. Mais, j'en suis sûr, vous apprécierez aussi l'obscur dévouement, les humbles efforts d'un sourd-muet qui travaille depuis vingt ans à améliorer la destinée de ses frères.

À Dieu ne plaise que, sous une fausse apparence de modestie, je vienne me poser à vos yeux comme ces charlatans d'humanité qui, pour accroître leur prétendu mérite, chargent de couleurs factices le tableau de la condition des sourds-muets avant et même après leur

émancipation. Amant, avant tout, de la vérité, observateur scrupuleux des faits dont j'ai été témoin dans ma longue carrière, je dirai tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai lu, mais je ne dirai que ce que j'ai vu, que ce que j'ai lu et, malgré tout mon respect pour un célèbre instituteur, j'oserai signaler sans crainte les erreurs dans lesquelles il est tombé. Quand la vérité ne m'en ferait pas un devoir, les conséquences que l'ignorance et le préjugé n'ont pas manqué de tirer de ces erreurs, au préjudice de mes frères, me commandent, comme à tout homme de bonne foi, d'imposer silence à mes sentiments pour m'acquitter de ce devoir pénible, mais rigoureux.

Examinons d'abord en quel état vivaient les sourds-muets avant que le bienfait de l'éducation ne descendit dans leurs esprits. Quel rang occupaient-ils dans le corps social ? Qui étaient-ils enfin ? Le tableau de la position de ces êtres à part, comme on les appelait alors avec dédain, offre quelque chose de si déchirant, que l'âme ne peut s'y arrêter sans frémir.

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, sur la foi de je ne sais quelles lois absurdes, ils étaient presque partout relégués dans la catégorie des idiots et des aliénés. Les Lycurgue de ces temps d'ignorance prétendaient justifier cette proscription en rejetant l'éducation de ces infortunés parmi les impossibilités et les chimères. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner de voir les princes des philosophes et des théologiens, Aristote ¹ et saint Augustin ², ces trésors vivants de lumière et de dialectique, dont l'un a su percer les profondeurs des phénomènes de la matière et de l'esprit, dont l'autre a entrevu les mystères que Dieu semblait s'être réservés, céder, comme

1. *De Histor. animal*, LIV, cap. 9. — *Metaphys.*

2. *Quod vitium ipsum impedit fidem ; nain surdus natu litteras, quibus lectis fidem concipiat, discernere non potest.* (L'abbé de l'Épée, lettre à M. l'abbé ..., en 1772.)

de faibles hommes, au préjugé vulgaire, et déclarer hautement ces malheureux incapables de franchir, par aucun effort de la raison ni de la foi, l'espace immense qui sépare la créature du créateur ? Mais ce qui plus encore a droit de nous surprendre, c'est le silence que gardent sur eux les auteurs latins. À peine Pline le Naturaliste leur consacre-t-il deux ou trois lignes. Partout vous trouvez l'éloge pompeux des comédiens muets, des pantomimes ; nulle part vous ne découvrez le moindre effort tenté pour appliquer les merveilleux résultats de cet art à la réparation d'une infirmité qui assurément ne devait pas être moins fréquente à cette époque que de nos jours, si l'on s'en rapporte au témoignage des médecins qui se sont spécialement occupés des maladies de l'oreille, cette partie de la tête si délicate et sujette à de si dangereuses altérations.

Que sera-ce donc, si vous parcourez l'histoire de la Trappe, de cet ordre religieux si austère, où tout le monde sait qu'on devient criminel dès qu'on ouvre la bouche ? Là vous trouverez le langage des gestes présidant à la fondation de l'ordre. Tout près, chez les moines de Meaux, on vous montrera un dictionnaire des signes qu'on y conserve de temps immémorial.

Chez quelques peuples, dans l'antiquité, les parents, aussi honteux qu'affligés de la naissance d'un enfant sourd-muet, le dérobaient à tous les yeux.

Hâtons-nous cependant d'ajouter que la jurisprudence romaine porte son attention sur ceux qui sont *sourds sans être muets*, ou sur ceux qui sont *muets sans dire sourds* ; que Justinien passe en revue les diverses classes de sourds-muets, et qu'il statue ensuite sur le sort de chacune. Mais qu'elles sont pitoyables ces distinctions que l'empereur veut établir à l'avantage de ceux chez

qui la double infirmité est le résultat de quelque accident inopiné, et au préjudice de ceux chez qui elle est naturelle ! C'est ce qui faisait hésiter Louis Vivès¹ à admettre comme probable le fait cité par Rodolphe Agricola, qu'un sourd-muet avait pu réussir à comprendre ce qu'on écrivait sous ses yeux. Un auteur du XV^e siècle regardait même comme un prodige un sourd-muet capable de tresser des filets pour la pêche.

Et à ce sujet, je ne puis, en passant, retenir ma surprise quand je vois les lois anglaises maintenir encore une disposition qui range les sourds-muets de naissance parmi les individus incapables de disposer de leur bien par testament, et cela au XIX^e siècle, à une époque où, depuis longtemps, les lois françaises, ont abrogé, tacitement du moins, tous ces édits surannés.

Encore, dans ces âges reculés, où la civilisation naissante, échappant à peine à la barbarie du chaos, cherchait de toutes parts un point d'appui pour se lancer dans l'espace, conçoit-on que les enfants sourds-muets aient été condamnés par les lois de Lycurgue, de Solon et de Numa, à subir le sort réservé aux enfants débiles et difformes. Un simple coup d'œil jeté par l'auteur de leurs jours sur ces pauvres créatures était pour elles un arrêt sans appel : c'en était fait d'elles, si l'on voyait écrit dans ce regard : je ne veux point de toi ! Le malheureux enfant était aussitôt étouffé, égorgé, précipité dans les flots. Il y avait crime de lèse-nation à ne pas immoler à la patrie un être dont elle n'avait rien à attendre ni rien à espérer.

L'abbé de l'Épée nous assure même² que de son temps on connaissait encore des contrées où l'on faisait mourir, à l'âge de

1. *De animâ*, lib. II, cap. *De discendi ratione*.

2. *Institution des sourds-muets*, 1^{ère} part., pages 3 et 4

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustreurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox